



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interdépartementale
des routes Ouest**

Rennes, le 18/03/2024

*Secrétariat Général à la Modernisation, l'Aide aux Agents
et au Pilotage des Services*

DÉCISION N° SG-2024-56

Le Directeur Interdépartemental des Routes Ouest,

Vu la demande du Président de l'ASCEE 35 en date du 14 mars 2024,

DECIDE

Il est accordé, sous réserve de nécessité de service, une autorisation d'absence d'une demi-journée aux agents d'Ille-et-Vilaine de la DIR Ouest afin de leur permettre de participer à l'assemblée générale de l'ASCEE 35 qui se déroulera le :

**jeudi 11 avril 2024
à 14h00
salle « Parlement », bâtiment l'Armorique
10 rue Maurice Fabre
à Rennes (35000)**

Madame la Secrétaire Générale, Monsieur le Chef du district de Rennes, Mesdames et Messieurs les chefs de service et de mission, sont chargés de l'application de la présente décision.

Pour le directeur interdépartemental
des routes Ouest